

**LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,**

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 26 – 04 en date du 21 mars 2026 portant création de cinq postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Gilles BERTRAND en qualité de Premier Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune, il convient de donner délégation à Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

**ARRETE**

Article 1er : Sous la surveillance et la responsabilité du maire, Monsieur Gilles BERTRAND reçoit délégation de fonction du maire pour préparer et traiter les dossiers dans les domaines portant sur le développement local, la sécurité, les relations avec l'Education Nationale en tant que référent ainsi que le secteur jeunesse.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles BERTRAND pour tous courriers, pièces administratives, convocations, arrêtés ou tous actes administratifs afférents aux domaines susvisés. Sa signature devra être précédée de son nom, prénom, qualité et de la mention « par délégation du maire ».

Article 3 : Délégation est donnée à Monsieur Gilles BERTRAND pour la signature des engagements comptables (devis, bons de commandes ...) et de recettes afférents à tous les domaines d'intervention de la commune ainsi que la signature de l'ensemble des pièces comptables (bordereaux de mandats et de titres) par signature électronique. Il sera porté la mention « par délégation du maire ».

Article 4 : Les présentes délégations prendront fin si le délégataire vient à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat d'adjoind.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié.

Une copie en sera adressée à Madame la Préfète de la Nièvre et à Monsieur le Comptable Public du SGC de Nevers.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 21 mars 2026

Le Maire,  
Sylvie CANTREL

